

Les PBHRE

Ils s'appliqueraient sur des sous-bassins des bassins précédents, relèveraient d'une initiative locale (Etat ou Communes) et devraient prendre en compte les prescriptions des PBHRE auxquels ils appartiennent. Ils s'identifient à nos SAGE.

IV. LA SITUATION DU BASSIN PCJ

La mission s'est déroulée du 1^{er} février au 3 février à Americana (siège du Consórcio) et Piracicaba (siège des comités de bassins). La mission se situait dans le cadre du programme « twinbasins ».

Le Consórcio inter-municipal des bassins PIRACICABA, CAPIVARI et JUNDIAI (PCJ), association de 39 municipalités et 33 entreprises, œuvre depuis 2000 sur 3 bassins hydrographiques de ces 3 rivières PCJ, affluents rive droite du Rio TIETE, de la région hydrographique du Parana. Ces 3 bassins couvrent 15 320 km² et comptent une population d'environ 4,5 millions d'habitants de 74 municipalités, la majorité dans l'Etat de São Paulo et 5 dans l'Etat du Minas Gerais.

Cette structure est née en 1989, elle est le fruit de mouvements importants de la société civile en faveur de la protection des ressources en eau dès les années 60, relayés à partir de 85 par la municipalité de Piracicaba.

Sur ce territoire co-existent deux comités de bassins :

- un comité estadual de 51 membres (conformément à la loi estadual de 91)
- un comité fédéral de 50 membres (conformément à la loi fédérale de 97)

et un comité « d'intégration » composé de 72 membres qui est la réunion des membres de 2 comités.

Le Consórcio tire ses ressources du fonds estadual des ressources hydriques (Fundo Estadual de Recursos Hídricos FEHIDRO), constitué par les versements volontaires des municipalités sur la base d'un centime de Real (0.01 R\$) par m³ d'eau facturé pour le service de distribution d'eau. (Coût moyen de l'eau pour l'utilisateur du service eau et assainissement 1.1 R\$/ m³). Il n'y a donc pas à proprement parler de système de redevances.

Le secrétariat exécutif du Consórcio qui pourrait se comparer lui, à l'agence de l'eau, compte actuellement 13 personnes.

Il œuvre dans 3 domaines :

- l'amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, avec une fonction et des actions proches de celles conduites par les agences de l'eau françaises,
- la reforestation des berges des rivières, actions pour lesquelles le secrétariat exécutif est en quelque sorte maître d'œuvre (fourniture des plans, conception et suivi des travaux de reforestation)
- les déchets solides.

Le Consórcio dispose d'un « plan de bassin ». Le 2^{ème} plan pour la période 2004-2007 est en cours d'élaboration. Mais ce plan s'apparente davantage en fait à un programme d'actions avec programmation des travaux, des financements, et définition d'objectifs en terme de niveau global

de traitement des eaux usées à atteindre dans les 4 années à venir, par exemple, qu'à un plan de gestion tel que défini plus haut.

Le Consórcio revendique sa position d'avant-garde dans la mise en place d'un système de gestion intégrée des ressources en eau, et a largement inspiré la définition d'une politique nationale concrétisée par la loi sur l'eau de 97.

Les défis de l'année 2005 pour « conclure la décentralisation du système de gestion des ressources en eau » sont de 3 ordres :

- la mise en place des redevances liées aux usages de l'eau ;
- La création d'une agence de bassin PCJ, définie comme le « bras exécutif » du comité de bassin ; il n'est pas exclu que le Consorcio joue un rôle à cet égard ;
- La finalisation du « plan de bassin » 2004-2007.

Le Consórcio souhaite signer un protocole de collaboration avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il m'a été donné de vérifier la réelle volonté de la part de nos partenaires Brésiliens de concrétiser rapidement cet accord.

Les partenaires Brésiliens sont très fortement demandeurs d'échanges d'expériences, souhaitent connaître non seulement nos succès, mais également les difficultés rencontrées et les moyens employés pour les résoudre.

Le mode de participation des acteurs de l'eau à une politique de gestion des ressources en eau, les conflits d'usages sont des sujets qui semblent être au coeur de leur préoccupation, tout comme les modalités pratiques de mise en place de calcul des redevances, le mode de fonctionnement d'un comité de bassin...

Des échanges entre différentes catégories d'acteurs des 2 côtés de l'Atlantique seraient sûrement très profitables, par exemple échanges entre industriels, entre agriculteurs, entre associations de protection de la nature...

A noter également l'importance donnée par le Consórcio à l'éducation à l'environnement. Des outils de communication et de sensibilisation de scolaires ont été élaborés. Une collaboration entre nos 2 bassins pourrait également concerner cet aspect.

Claude DALLET
Délégation Poitou-Limousin
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 17 février 2005